

**Votre FCPE « FONGEPAR ACTIVE RENDEMENT »
devient « LATTITUDE ACTIVE RENDEMENT »**

Madame, Monsieur,

Votre épargne salariale est en tout ou partie investie dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « FONGEPAR ACTIVE RENDEMENT » qui est investi dans un seul fonds, « FGF ACTIVE RENDEMENT » appelé fonds maître. A ce titre, vous êtes porteur de parts de ce FCPE.

En vue de renforcer la lisibilité de notre offre, nous opérons actuellement une refonte de vos supports de placements financiers. A cette occasion, la gamme « FONGEPAR » à laquelle appartient votre FCPE changera de nom pour devenir la gamme « LATTITUDE ».

1) Présentation des évolutions

Le conseil de surveillance du FCPE « FONGEPAR ACTIVE RENDEMENT » a approuvé lors de sa réunion du 17 octobre 2016, les modifications suivantes apportées au FCPE :

- ▶ **Changement de dénomination du FCPE** : votre FCPE sera dénommé « LATTITUDE ACTIVE RENDEMENT ».
- ▶ **Modifications des frais de gestion du FCPE** :

Compte tenu de la modification en cours sur les frais de gestion de votre fonds maître « FGF ACTIVE RENDEMENT », les frais de gestion sur votre FCPE « FONGEPAR ACTIVE RENDEMENT » seront désormais décomposés comme suit :

- **Les frais directs** de votre FCPE actuellement fixés à 0,30 % maximum de l'actif net et incluant les honoraires du commissaire aux comptes seront désormais fixés à 0,75 % maximum l'an de l'actif net auxquels s'ajouteront les honoraires du commissaire aux comptes s'élevant à un montant forfaitaire dont le montant est actuellement de maximum 1100€ l'an.
- **L'ensemble des frais indirects** de votre FCPE intègre les frais de gestion directs et indirects de votre fonds maître et passent de 1 % maximum l'an à 1,25 % maximum l'an dont 0,70 % maximum l'an seront rétrocédés en faveur du FCPE (et viendra donc améliorer la performance du FCPE).

L'ensemble de ces modifications entrera en vigueur à compter de la valeur liquidative du 31 mars 2017. Ces modifications s'effectueront sans frais et n'auront aucune incidence sur la date de disponibilité de vos avoirs.

Si vous êtes en désaccord avec ces modifications, nous vous rappelons que vous avez la possibilité :

- De demander sans frais le rachat de tout ou partie de vos parts disponibles du FCPE ;
- D'arbitrer sans frais (y compris sans commission de souscription) tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) du FCPE vers les autres FCPE proposés dans votre dispositif d'épargne salariale.

2) Les modifications entrainées par l'opération

Modification du profil rendement/risque :	NON*
Augmentation du profil rendement/risque :	NON
Augmentation des frais :	OUI**

* Les modifications sont sans incidence sur la gestion financière de votre FCPE.

** Voir ci-après le tableau comparatif des éléments modifiés.

	jusqu'au 30/03/2017	A partir du 31/03/2017
Dénomination du FCPE	FONGEPAR ACTIVE RENDEMENT	LATTITUDE ACTIVE RENDEMENT
Frais de gestion financière		0,75 % maximum l'an
Frais administratifs externes à la société de gestion (1)	0,30 % maximum l'an	les honoraires du commissaire aux comptes sont d'un montant forfaitaire (actuellement de maximum 1100€ l'an)
Frais du fonds maître	1 % maximum l'an	1,25 % maximum l'an dont 0,70 % maximum l'an seront rétrocedés en faveur du FCPE.

- (1) En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion inférieure ou égale à 10 points de base par année civile, la société de gestion pourra informer les porteurs de parts du FCPE de cette modification par tout moyen préalablement à son entrée en vigueur.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre société, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DICI, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe) accessible à partir du site epargne.humanis.com, ou sur simple demande auprès de votre Teneur de Compte.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Humanis Gestion d'Actifs

INTER EXPANSION-FONGEPAR – Membre du groupe Humanis - Entreprise d'investissement agréée en date du 23/12/2013 sous le CIB n° 11383 Y | Société anonyme à conseil d'administration au capital de 22 790 020 € | RCS : 538 045 964 Paris | N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 | Code APE : 6430Z | Siège social : 141 rue Paul Vaillant-Couturier | 92240 Malakoff

HUMANIS GESTION D'ACTIFS - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 728 000€ | RCS : 320 921 828 Nanterre | N° Agrément AMF : GP-97-20 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 141 rue Paul Vaillant-Couturier | 92240 Malakoff